

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 MARS 2016 à 20 h 30
Au salon d'honneur de la mairie de Novéant sur Moselle
Sous la présidence de Gilles SOULIER

Conseillers titulaires présents

Gilles SOULIER – Béatrice PETERLINI – Roland DUMONT – Alain GERARD – Arthur MINELLO – Patrick SCHUTZ – Denis BLOUET – Daniel AMBROSIN – Jean-Michel FRANCK – Léon BASSO – Frédéric LEVEE – Anne OMHOVER – Alexandre MARCHAND - Patrick BOLAY – Patrick MATHION – Anne BOVI – Philippe HARDY – Jacques MACCHI – Patrick MESSEIN – Stéphanie JACQUEMOT – Colette KLAG – Dominique LORRETTE – Marielle PAYEN – Denis GRATIEN – Vincent BONIFACE

Conseillers absents excusés ayant donnés procuration

- ↳ Nelly OWALLER a donné procuration à Alain GERARD
- ↳ Marcel SPENDOLINI a donné pouvoir à Denis BLOUET
- ↳ Philippe RENAULD a donné procuration à Patrick MESSEIN
- ↳ Nicole KREUTZ a donné procuration à Daniel AMBROSIN
- ↳ Karine SCHORP a donné procuration à Anne BOVI
- ↳ Jean-Marc PICAT a donné procuration à Patrick BOLAY

Conseillers absents excusés

Michel COULETTE – Isabelle CHERY

• Conseillers élus :	35
• Conseillers en exercice :	35
• Conseillers présents :	25
• Conseillers absents ayant donné procuration :	06
• Votants :	31
• Quorum :	18

Convocation : 16 mars 2016

Patrick BOLAY, Vice-président de la CCVM, assisté d'Annie CLAUDON, Directrice Générale des Services, est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Gilles SOULIER demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à toutes les victimes des attentats meurtriers de Belgique.

2016 - 486 Approbation du Compte Administratif 2015 – dossier présenté par Patrick MESSEIN

Patrick Messein présente en détail les résultats du Compte Administratif 2015. Il donne lecture des réalisations tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et par opération en

investissement. Il apporte toutes les précisions utiles et nécessaires à la bonne lecture du Compte Administratif 2015, grâce au Grand Livre.

Avant de passer au vote, le Président quitte la séance et invite Patrick MESSEIN, 1^{er} Vice-président et Président de la Commission « Budget » à en assurer la présidence.

➤ **Section de fonctionnement**

Dépenses	3 917 085.46 €
Recettes	4 195 865.59 €

Excédent de l'exercice 2015	278 780.13 €
Excédent au 31 décembre 2014	473 021.54 €

Total excédent au 31 décembre 2015	751 801.67 €
------------------------------------	--------------

➤ **Section d'investissement**

Dépenses	186 674.17 €
Restes à réaliser dépenses	979 516.00 €
Total dépenses	1 166 190.17 €

Recettes	506 850.28 €
Restes à réaliser recettes	
Total recettes	506 850.28 €

Déficit de l'exercice 2015	- 659 339.89 €	(y compris reprise des RAR)
Excédent au 31 décembre 2014	423 370.35 €	

Total déficit au 31 décembre 2015	-235 969.54 €	(y compris reprise des RAR)
-----------------------------------	---------------	-----------------------------

Résultat excédentaire au 31 décembre 2015 515 832.13 €

Le Conseil Communautaire approuve le Compte Administratif 2015.

Vote de l'assemblée

POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

Gilles SOULIER reprend la présidence de la séance du Conseil Communautaire et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée pour la gestion des comptes de la CCVM.

2015 – 487 Approbation du Compte de Gestion 2015 - dossier présenté par Patrick MESSEIN
Patrick Messein détaille les résultats et soldes du Compte de Gestion 2015 établi par les services de la trésorerie d'Ars-sur-Moselle. Les résultats sont en tous points conformes au Compte Administratif 2015.

↳ **Section de fonctionnement**

Dépenses	3 917 085.46 €
Recettes	4 195 865.59 €

Excédent de l'exercice 2015	278 780.13 €
Excédent au 31 décembre 2014	473 021.54 €

Total excédent au 31 décembre 2015	751 801.67 €
------------------------------------	--------------

↳ **Section d'investissement**

Dépenses	186 674.17 €
Restes à réaliser dépenses	979 516.00 €
Total dépenses	1 166 190.17 €

Recettes	506 850.28 €
Restes à réaliser recettes	
Total recettes	506 850.28 €

Déficit de l'exercice 2015	- 659 339.89 €
Excédent au 31 décembre 2014	423 370.35 €

Total déficit au 31 décembre 2015	-235 969.54 €
Résultat excédentaire au 31 décembre 2015	515 832.13 €

Le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2015.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 488 Affectation du résultat – dossier présenté par Patrick MESSEIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

VU les états des Restes à Réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédemment arrêtés comme suit :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 751 801.67 €
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 743 546.46€

- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 979 516.00€ en dépenses entraînant un besoin de financement s'élevant à 235 969.54 €

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015, l'assemblée communautaire DECIDE :

- D'affecter au budget de l'exercice 2016 l'excédent de fonctionnement de 751 801.67 € comme suit :
 - Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 235 969.54 €
 - Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 515 832.13€
- Le déficit d'investissement au compte 001 résultat d'investissement reporté pour un montant de 235 969.54 €

D'inscrire ces crédits dans le prochain budget primitif 2016

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'affectation du résultat 2015.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 - 489 - Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - dossier présenté par Patrick BOLAY

Patrick BOLAY présente le bilan du budget des déchets ménagers. Le coût total pour la collecte et le traitement des ordures ménagères est évalué à 809 406 € contre 819 342 € en 2015, réparti sur chaque commune en fonction du nombre d'habitants pour des prestations identiques. Il présente le détail des différents coûts (collecte, traitement, déchetterie, frais de gestion et consommables). On note une hausse des tonnages sur les déchets recyclables et une baisse des tonnages des déchets ménagers résiduels.

Le président propose de baisser le taux de la TEOM à 9.76 % contre 10.27 % en 2015, soit une baisse de 4.97 %, et de continuer les campagnes d'information et de sensibilisation menées par l'ambassadrice de tri.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 490 Plan de financement des voies douces (dossier DETR) – dossier présenté par Gilles SOULIER

Gilles SOULIER présente le plan de financement des voies douces, selon les estimatifs initiaux établis en interne par la CCVM.

Après avoir examiné le prévisionnel proposé, le Conseil Communautaire décide de surseoir à sa décision et attend l'estimatif dressé par le cabinet MAITR'O.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTIONS	00

2016 – 491 Règlement de l'attribution des aides au ravalement de façades privées – dossier présenté par Anne OMHOVER

Suite à la délibération en date du 2 février 2016, validant la mise en œuvre d'une campagne d'aides aux rénovations de façades privées et sollicitant l'accompagnement financier du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de valider le règlement d'attribution des aides, qui expose :

- ↳ Les partenaires et porteurs de l'opération : à savoir la CCVM et l'accompagnement financier du Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

- ↳ Les bénéficiaires potentiels de l'opération :
 - Propriétaires privés occupants
 - Propriétaires privés bailleurs
 - Les locataires réalisant les travaux pour le compte du propriétaire
 - Aucune condition de ressources n'est émise pour bénéficier de l'aide financière.
 - Une seule aide, relative aux rénovations de façades, pourra être attribuée à un bâtiment pendant une durée de 10 ans.

- ↳ Les conditions d'éligibilité des bâtiments subventionnés :
 - Bâtiment construit d'avant 1965
 - A usage principal d'habitation
 - Pour des travaux globaux, il est possible de financer : les garages dépendances et annexes, les locaux commerciaux lorsqu'ils sont intégrés à une opération d'ensemble de bâtiment, les dépendances agricoles d'un ensemble architectural, les éléments spécifiques attenants et éléments d'architecture (perron, ferronneries, escaliers...). Toutefois, le Conseil Régional de l'ACAL ne financera pas les parties de travaux dédiées aux activités à vocation économique
 - Les rénovations de façades accompagnées d'Isolation Thermique par l'Extérieur sur les bâtiments construits après 1965. Le CR ACAL ne financera pas les travaux réalisés sur des bâtiments post 1965
 - Les travaux éligibles : seuls seront financés les travaux relevant des préconisations du CAUE de la Moselle. Sont finançables :

- Les travaux complets de ravalement de façades (décrépissage, nouveaux enduits...) sous réserve que les couleurs choisies soient issues de la palette de couleur du CAUE
 - Les remises en peinture (selon palettes de couleurs du CAUE)
 - Mise en peinture ou remplacement / restauration de ferronneries et menuiseries, sous réserve que les couleurs des menuiseries/ferronneries soient choisies parmi la palette de couleur dédiée réalisée par le CAUE
 - Entretien et réparation d'éléments de façade (pierre de taille, béton, zingueries, chenaux, épis de faîtage, descentes d'eaux...)
 - Remplacement de bardage bois pour les maisons à ossatures bois de la reconstruction
 - Les travaux relatifs à l'isolation thermique par l'extérieur sur les bâtisses d'avant 1965, lorsque les préconisations du CAUE l'autorisent
 - Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur les bâtisses d'après 1965
 - Les échafaudages
- Les travaux inéligibles : rénovation façades suite à sinistre, surélévation / extension des maçonneries, remplacement des ferronneries et menuiseries seules sans une rénovation globale de la façade, les travaux de toiture, les rénovations de façades pour les bâtisses non visibles depuis le domaine public.
- ↳ Les autres conditions d'obtention de la prime : délais d'un an pour achèvement des travaux, réalisation des travaux par une entreprise, respect des préconisations CAUE et ABF...
- ↳ La présentation des subventions allouées :
- Subvention classique : ouvert à tous les administrés du Val de Moselle pour des travaux de façades sur les bâtiments éligibles
25% du coût des travaux (limités à 6 000 € TTC) soit une subvention maximale de 1 500€
 - Subvention bonifiée : ouvert aux administrés du Val de Moselle disposant d'une habitation située sur les rues et axes à enjeux identifiés en annexe au règlement. Ces rues pour lesquelles la subvention sera bonifiée ont été proposées par le CAUE suite à l'analyse de la typologie du bâti et validées par les Maires des communes
- ↳ La constitution du dossier de demande
- ↳ Les modalités de déroulement de l'instruction :
- Demande et retrait du dossier à la CCVM
 - Prise de rendez-vous avec le CAUE par l'intermédiaire de la CCVM : émission de la préconisation de travaux
 - Etablissement des devis par le demandeur auprès d'entreprises de BTP et des autorisations de travaux nécessaires
 - Dépôt du dossier de demande de subvention complet

- Réunion de la commission Habitat et Patrimoine qui arrête les dossiers subventionnables
- Emission d'un courrier co-signé par le Conseil Régional de l'ACAL et la CCVM notifiant l'attribution de la subvention et autorisant le démarrage des travaux
- Engagement des travaux par les propriétaires / locataires pendant une durée d'un an
- Transmission des factures acquittées et photos (dossier final) à la CCVM
- Visite de vérification de conformité des travaux par le CAUE
- Réunion de la Commission « Habitat et Patrimoine » pour clore l'instruction de la demande et autoriser le versement (ou non) de la subvention.
- Emission d'un courrier co-signé du Conseil Régional de l'ACAL et la CCVM pour informer du versement de la subvention

↳ Les modalités de communication sur les subventions allouées : autorisation des propriétaires pour publication des photos dans les documents de communication de la CCVM, du CAUE et du Conseil Régional de l'ACAL.

La demande d'accompagnement financier du Conseil Régional de l'ACAL sur ce dispositif a été réalisée à l'automne 2015. Le dossier sera instruit lors de la prochaine Commission Permanente fixée à la mi-avril prochain, il sera toutefois possible d'obtenir une autorisation de démarrage anticipé.

Le programme d'aides aux rénovations de façades privées sera engagé à l'issue de la validation de la prise de compétence « Politique du Logement et du cadre de vie », soit à compter de la mi-mai. Le règlement d'attribution des aides aux rénovations de façades privées, sera effectif du 15 mai 2016 au 14 mai 2017.

Ainsi exposé et après avoir pris connaissance des modalités d'attribution des subventions, ainsi que des modalités de fonctionnement interne de ces attributions par l'intermédiaire de la commission « Habitat Patrimoine », qui permet de raccourcir les délais d'autorisation de travaux et de versement des subventions,

Le Conseil Communautaire décide :

- ↳ De valider le présent règlement d'attribution des subventions de rénovation de façades, à la fois les modalités d'attribution ainsi que le fonctionnement général du dispositif
- ↳ De transmettre ce document pour finalisation du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de l'ACAL
- ↳ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à ce dossier

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 492 Défilé du 8 Mai par l'association Thanks Gi's – dossier présenté par Gilles SOULIER en l'absence de Marcel SPENDOLINI

Comme par les années passées et afin de perpétuer la mémoire de la Libération et fidèle à son engagement contre l'oubli, l'association Thanks GI'S propose d'organiser le 8 mai prochain, la 8^{ème} édition du « Convoi de la Liberté » : un défilé de véhicules de la Libération traversera les villages de la CCVM. Cette action permettra de sensibiliser les plus jeunes générations sur la valeur symbolique de cette date et de rappeler aux plus anciens d'émouvants et quelquefois douloureux souvenirs.

La Commission « Vie Associative et Sportive » propose à l'assemblée de participer au financement de cette manifestation à hauteur de 1 200 € pour la prise en charge du carburant et demande à l'association d'amplifier le côté pédagogique en distribuant des flyers aux écoles.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 493 J'arts d'uns et d'autres 2016 – dossier présenté par Gilles SOULIER en l'absence de Marcel SPENDOLINI

L'Association AOC 12°5 de Novéant sur Moselle reconduit, pour la 11^{ème} année consécutive, son partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Moselle pour l'organisation de sa manifestation culturelle annuelle « J'arts d'uns et d'autres ». La demande de soutien financier est de 2 000 € pour la mise en œuvre de 4 manifestations. Si d'autres manifestations se déroulaient hors périmètre communautaire, une subvention serait à demander à la collectivité hôte.

La Commission « Vie Associative et sportive » propose que la subvention de 2 000 € soit attribuée sous réserve que les dépenses au titre des "cachets d'artistes" soient d'un montant au moins égal à la subvention demandée. Dans le cas contraire, le montant de la subvention sera réduit aux coûts réels des "cachets d'artistes".

Le Conseil Communautaire valide cette proposition.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 494 Concert de gala « 120 ans de cinéma » - dossier présenté par Gilles SOULIER en l'absence de Marcel SPENDOLINI

1 - Présentation du projet

Comme en 2015, l'Harmonie de Corny Sur Moselle a le projet d'assurer le Concert de Gala de la Communauté de Communes du Val de Moselle.

A cette occasion, l'association sera accompagnée des musiciens de la Société de Musique d'Ancy-Dornot (55 musiciens au total). Ensemble sur scène, les musiciens des deux entités proposent de mettre à l'honneur les 120 ans de la création du Cinéma par les Frères Lumières.

L'événement aura lieu le **samedi 25 juin 2016 dès 20h30**, en plein air, au Nouveau Kiosque de Novéant sur Moselle (repli au Gymnase de Novéant en cas de mauvais temps).

La prestation musicale sera accompagnée d'un écran géant sur lequel seront projetées des vidéos relatives aux morceaux et aux medleys interprétés.

Au programme de ce concert :

- **1^{ère} partie**

Ouverture de la soirée par les élèves de la classe de percussions de l'École de Musique du Val de Moselle,

- **2^{ème} partie**

Lever de rideau par les élèves de l'orchestre junior de l'École de Musique du Val de Moselle,

- **3^{ème} partie**

Concert des 2 ensembles « Harmonie Union de Corny » et « Société Musicale d'Ancy-Dornot ». Leur prestation prévoit une dizaine de morceaux mettant à l'honneur des compositeurs français et internationaux ayant marqué l'histoire du Grand Ecran (Vladimir Cosma, Michel Legrand, Danny Elfman et John Williams entre autres).

2 - Objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet

Les objectifs de la manifestation sont multiples :

- ↳ Faire vivre le territoire de la CCVM,
- ↳ Favoriser la cohésion territoriale en faisant collaborer différentes entités de la Communauté de Communes (Société de Musique d'Ancy-Dornot, Ecole de Musique du Val de Moselle et Harmonie Union de Corny sur Moselle),
- ↳ Véhiculer une image positive et dynamique de la Communauté de Communes au travers des associations présentes sur son territoire,
- ↳ Fédérer les habitants du Val de Moselle autour d'un événement populaire.

Pour cette manifestation, 500 spectateurs sont attendus.

3-Les avantages pour la CCVM

- ↳ Rayonnement de la Communauté de Communes par des retombées médiatiques valorisantes liées à l'évènement. Le concert est susceptible d'attirer un large public de par sa nature populaire (reprise de grands airs de musiques de films),
- ↳ Maintien d'une image positive, dynamique et innovante du territoire,
- ↳ Encourager l'accès du plus grand nombre à cette manifestation culturelle et à la pratique musicale en proposant un événement gratuit aux habitants,
- ↳ Découverte du Nouveau Kiosque de Novéant.

4 – Communication

<i>Moyens mis en œuvre</i>	<i>Cible</i>
Dossier de presse (communiqué de presse + photos + visuels de la manifestation)	Lecteurs du <i>Républicain Lorrain</i> édition Metz + internautes fréquentant la section « sortir » sur le site web du RL <i>France 3 Metz</i> <i>Mirabelle TV</i>
Affiches et Flyers distribués dans les commerces locaux	Habitants de la CCVM et communes alentours
Banderoles	Véhicules traversant Corny, Ancy-Dornot et Novéant Sur Moselle
Annonce sur la page Facebook de l'Harmonie	Utilisateurs réseau social

5 – Budget

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)	
- Achat de partitions	350 €	- Subvention CCVM	2 000 €
- SACEM	80 €	- Recettes buvette	300 €
- Location du matériel de scène :		- Fonds propres HMU	750 €
Vidéoprojecteur	500 €		
Lumières	280 €		
Sonorisation	140 €		
Echafaudage	250 €		
Passe-câble	300 €		
- Location matériel autre :			
Camionnette transport matériel	150 €		
- Communication :			
Flyers / Affiches	200 €		
Banderoles	150 €		
TOTAL Dépenses	3 050 €	TOTAL Recettes	3 050 €

Afin de permettre la réalisation de cette action, l'Harmonie Union de Corny sollicite un soutien financier de 2 000 €.

De même, l'association aura besoin de la mise à disposition de matériel supplémentaire pour l'installation du concert :

- 10 praticables de Corny sur Moselle
- Bâche pour écran de Corny sur Moselle
- Scène de Novéant sur Moselle
- Coffret électrique (puissance à déterminer)
- Barrières Vauban pour délimiter le périmètre
- 500 chaises pour le public
- 10 tables de brasserie

Sur avis favorable de la commission « Vie Associative et Sportive », le Conseil Communautaire :

- ↪ Préconise à l'association de se rapprocher des communes du Val de Moselle pour la mise à disposition du matériel,
- ↪ Alloue une subvention à hauteur de 2 000 €.

Denis BLOUET fait remarquer qu'au vu des montants des locations engagées, il serait judicieux d'acquérir du matériel afin de le mettre à disposition des associations et des communes. Le Président rappelle à l'assemblée qu'il s'agit du principe de mutualisation qui sera inscrit au sein du schéma de mutualisation et fera l'objet d'un débat spécifique.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 495 Animation dans les écoles avec la Prévention Routière – dossier présenté par Gilles SOULIER en l'absence de Marcel SPENDOLINI

Dans le cadre de l'application de la compétence supplémentaire « définition et mise en œuvre d'une politique de prévention, de sensibilisation et d'information destinée à lutter contre l'incivilité quotidienne », la Commission « Vie Associative et Sportive » propose au Conseil Communautaire la reconduction du partenariat avec la Prévention Routière pour son action pédagogique menée dans les écoles du territoire de la CCVM et d'allouer une subvention de 600 € à cette opération.

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

2016 – 496 Metz à Vélo – dossier présenté par Gilles SOULIER

Afin d'inciter à la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail, l'association « Metz à Vélo » présente son projet « au boulot à vélo » et sollicite un soutien de la Communauté de Communes.

↳ 2 types de participation possibles :

- Constitution libre d'équipes de 3 participants réalisant leurs déplacements du 30 mai 2016 au 30 juin 2016

Critères analysés : assiduité de l'utilisation du vélo et distance moyenne parcourue par parcours

Choix des gagnants : par tirage au sort

- Participation de l'ensemble des salariés d'une entreprise durant la semaine du développement durable du 30 mai 2016 au 5 juin 2016

Analyse du taux de participation durant la semaine

Objectif : inciter à l'instauration des indemnités kilométriques vélo au sein de la politique sociale de l'entreprise

L'association sollicite la participation de la CCVM à l'évènement et notamment :

- L'attribution d'un soutien financier à l'opération d'un montant de 500 €
- L'acquisition de lots pour récompenser les candidats
- La participation au relais de l'information sur le territoire au travers des différents outils de communication de la CCVM

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ L'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « Metz à Vélo »,
- ↳ L'acquisition d'un lot correspondant à une nuit pour 2 personnes dans un hébergement insolite « cabanes dans les arbres » d'Ancy-Dornot,
- ↳ L'acquisition d'un lot de 12 bouteilles de vins de Moselle qui seront attribuées au challenge par équipes.

Vote de l'assemblée

POUR	29
CONTRE	00
ABSTENTION	02 – Alain GERARD – Nelly OWALLER

2016 – 497 Informations diverses

1. Plan de mutualisation

Gilles SOULIER rappelle aux élus qu'ils doivent retourner au plus vite le questionnaire sur les matériels et les personnels de leur collectivité pouvant être mis à disposition dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation

2. *Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics*

Afin que les diagnostics du PAVE soient retransmis le plus rapidement possible aux communes, le Président propose que l'organisation initiale du rendu soit modifiée comme suit :

↳ Phase 2 : Restitution

- a. Entretiens individuels avec chaque commune (maire + adjoint travaux + référent accessibilité)
- b. Objectifs : validation du diagnostic technique et échanges personnalisés sur la pré-programmation financière et technique (critères de hiérarchisation des travaux)
- c. Durée d'environ 1h (petites communes) à 2h (communes moyennes)
- d. Réunion de la CIAPH pour validation

Une proposition de planning sur 2 jours, consécutifs sera envoyée aux communes dans les prochains jours.

↳ Phase 3 : Plan d'action et programmation

- a. Suppression de la réunion de travail (critères établis par le BE en échange avec les communes lors de la phase 2, puis sur validation CCVM)
- b. Transmission du PAVE pour avis des maires et conseils municipaux
- c. Réunion de restitution et de validation auprès de la CIAPH + invitation à l'ensemble des conseils municipaux (présence *a minima* pour validation du maire + adjoint aux travaux + référent accessibilité)

↳ Gain en termes de temps

- a. Finalisation de la phase 2 en 2 jours de réunions de terrain par le Bureau d'Etude
=> Achèvement prévisionnel en Juin (sous réserve des disponibilités du BE)
- b. Validation finale de l'étude en 1 réunion plutôt qu'en 11

↳ Avenant de régularisation financière

Déduction financière des 10 réunions non effectuées

3. *Marché des saveurs à Arry*

Le 12 juin 2016, un marché des saveurs et du savoir-faire sera organisé à Arry. Patrick SCHUTZ lance un appel aux exposants et demande aux membres de l'assemblée de relayer cette information auprès de la population.

4. *Les convois de la souffrance*

Le rôle de la gare de Novéant dans la déportation.

Le vendredi 1^{er} avril 2016 à 15 h 00 sera inaugurée une stèle rappelant le convoi 7909 appelé « train de la mort », en présence de Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, auprès du ministre de la Défense.

5. *Fusion de la Communauté de Communes du Val de Moselle et la Communauté de Communes du Chardon Lorrain*

Ce lundi, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de Meurthe-et-Moselle a approuvé l'amendement fusionnant la Communauté de Communes du Chardon Lorrain (54) avec celle du Val de Moselle (57), à l'UNANIMITE des 47 membres (47/47).

De ce fait, le total des voix obtenues dans les deux CDCI correspond à la majorité des deux tiers des CDCI réunies, soit 70 voix sur 103. A cela s'ajoute l'avis favorable très largement majoritaire des communes qui représentent 90% de la population.

Les élus du Val de Moselle réunis, ce jour, en Conseil Communautaire, réaffirment leur volonté de créer un nouvel EPCI constitué par la fusion du Val de Moselle et du Chardon Lorrain, répondant aux exigences de la loi NOTRe, tourné vers Metz et son agglomération, et qui demandera, en toute logique, son adhésion au SCOTAM.

En conséquence, le Conseil Communautaire du Val de Moselle demande solennellement à Monsieur le Préfet de la Moselle d'inscrire, à l'instar de son homologue Meurthe et Mosellan, la fusion de la CCVM et de la CCCL dans le schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle.

Cette intervention des élus sera envoyée à M Le Préfet de Moselle aux fins de confirmer la position du Conseil Communautaire du Val de Moselle

Vote de l'assemblée

POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	02

Séance levée à 23 h 15

Le Président,
Cécile SOULIER

